

- PROGRAMME DE FORMATION -

MAÎTRE D'APPRENTISSAGE



6 jours : 40 heures
(2 x 3 jours)



460 € / personne



Dates : 15-16-17 juin et 22-23-24 juin 2022

Horaires : 09h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00

Eligible au DPC : OUI NON

La commission paritaire nationale de l'emploi (CPNE) de la branche médico-sociale a rendu obligatoire, depuis le 7 mai 2015, la formation des maîtres d'apprentissage.

Ce rôle primordial du maître d'apprentissage est réaffirmé par la création, par le ministère du Travail, de la certification relative aux compétences de maître d'apprentissage/tuteur. Cette certification, qui fait l'objet d'une inscription au répertoire spécifique établi par France Compétences, présente l'avantage, pour les futurs certifiés, de permettre une meilleure reconnaissance de leurs compétences et une sécurisation de leur trajectoire professionnelle.

Désigné par l'employeur, le maître d'apprentissage, interlocuteur privilégié du Centre de Formation d'Apprentis (CFA) et de l'apprenti, a pour fonction de donner une cohérence à la formation de l'apprenant entre les enseignements théoriques au CFA et la pratique en entreprise.

Notre programme de formation a pour objectifs de permettre aux maîtres d'apprentissage de savoir accueillir, accompagner et évaluer les apprentis dans leur processus de formation.

PRÉREQUIS & PUBLIC CONCERNÉ

Tout salarié de la Branche professionnelle :

→ Titulaire d'un diplôme ou d'un titre relevant du domaine professionnel correspondant à la finalité du diplôme ou du titre préparé par l'apprenti et d'un niveau au moins équivalent et justifiant de 2 ans d'exercice d'une activité professionnelle en relation avec la qualification visée par le diplôme ou le titre préparé

Ou

→ Justifiant de 3 ans d'exercice d'une activité professionnelle en relation avec la qualification visée par le diplôme ou le titre préparé et d'un niveau minimal de qualification déterminé par la commission départementale de l'emploi et de l'insertion.

OBJECTIFS

→ **Appréhender les spécificités de la fonction** de maître d'apprentissage dans le contexte réglementaire du secteur sanitaire, médico-social et social

→ **Élaborer la mise en œuvre d'un dispositif expérientiel** favorisant un étayage des acquis théoriques et la construction des savoir-faire opératoires par l'apprenti

→ **Définir une mise en œuvre d'une démarche d'évaluation** apprenante avec l'apprenti en tant que support de l'acquisition des compétences en situation professionnelle

→ **Collaborer avec les différents acteurs** du parcours d'apprentissage pour la co-construction du projet d'encadrement de l'apprenti.

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES VISÉES

- Appréhender sa fonction de maître d'apprentissage au regard du cadre spécifique de la formation de l'apprenti accueilli
- Connaître les différents cadres réglementaires de la formation d'apprenti et de la fonction de maître d'apprentissage
- Construire, étayer et évaluer des processus de formation expérientiel de l'apprenti
- Mettre en place une démarche d'évaluation continue dans l'accompagnement du parcours de l'apprenti
- Savoir « participer à » et animer un réseau de partenaires dans le cadre de la formation de l'apprenti

CONTENUS

- > Être maître d'apprentissage, cadres réglementaires, missions
- > Fondamentaux de la formation d'apprenti
- > Processus d'accompagnement de l'apprenti - Relation à l'apprenti
- > Suivi de la progression pédagogique
- > Relation avec les différents acteurs de l'apprentissage
- > Temps de réflexions et d'analyse sur la posture du maître d'apprentissage

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- ▶ Apports théoriques
- ▶ Mises en situations
- ▶ Témoignages

- ▶ Échanges interprofessionnels
- ▶ Échanges sur des situations concrètes

- ▶ Ateliers
- ▶ Accès à la plateforme Informatique ETUDE (Moodle©)


ÉVALUATION

Questionnaire préalable pour cibler les attentes et ajuster le contenu de la formation

En cours de formation
Exercices d'évaluation formative des acquis

Questionnaire fin de formation pour évaluer la satisfaction

> Une attestation de fin de formation est remise à chaque stagiaire
> Chaque stagiaire dispose d'un accès à une plateforme informatique ⇨



INTERVENANT.ES

Intervenants du Pôle Formation & Recherche

LIEU DE FORMATION

POLE FORMATION & RECHERCHE
Institut Saint-Simon
3 av. du Général De Crouette
31100 TOULOUSE
05 61 19 09 49

+ D'INFOS

Sébastien CARRIÉ
(Pédagogie)
s.carrie@arseaa.org

Blondie ARCOS
(Administratif)
05 61 19 09 45
b.arcos@arseaa.org



Vous êtes en situation de handicap ?

La formation peut être adaptée à vos besoins avec l'appui de nos référents handicap

La formation n'est pas réalisable à distance



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE
ACTIONS PERMETTANT DE FAIRE VALIDER LES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

Suivez notre actualité et rejoignez la communauté Arseaa sur les réseaux